2017 DO 049 97

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU 2019 D 602321 CANTON D'ERSTEIN

du procès-verbal des délibérations u Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION 2018-029

SÉANCE DU **MERCREDI 28 MARS 2018** 

présidence de M. Jean-Marc WILLER. a Communauté de Communes du Canton d'Erstein

SENS DU VOYAGE - Aire diaccueil d'Enstein - Travaux de remise en état el création d'une 21 ne place

Il s'avère nécessaire de poursuivre la remise en état des locaux « douches-sanitaires » de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein par le remplacement de portes métalliques intérieures (4 portes déjà remplacées en 2017).

Le coût de ces travaux de remise en état est estimé à 6.000 € TTC.

Cette opération est éligible à un dispositif d'aide du Département du Bas-Rhin pour un montant de 1.500 € (cofinancement possible à hauteur de 30 % des coûts hors taxe des travaux).

En outre, la création d'une 21ème place au sein de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein est envisagée et a été validée par les services du Département.

Les travaux de création de cette place consistent à la mise en place d'une borne de branchement et de comptage à l'eau et à l'électricité et leur coût est estimé à 4.000 € TTC.

Cette opération est également éligible au dispositif d'aide du Département pour un montant de 1.000 € (cofinancement possible à hauteur de 30 % des coûts hors taxe des travaux).

#### Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'autoriser le Président à engager les travaux de remise en état des locaux « douches-sanitaires » de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein, tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à engager les travaux de création d'une 21ème place au sein de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein;
- de sofliciter auprès du Département du Bas-Rhin la subvention pouvant être allouée pour ces travaux.

## Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à engager les travaux de remise en état des locaux « douches-sanitaires » de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein, tels que présentés
- d'autoriser le Président à engager les travaux de création d'une 21 ème place au sein de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein ;
- de solliciter auprès du Département du Bas-Rhin la subvention pouvant être allouée pour ces travaux.

Pour extrait conforme Fait à BENFELD, le 4 avril 2018

Le Président. Jean-Marc WILLER

CCCE - Délibération 2018-029 Point 14 de l'ordre du jour



## S.D.A.

Capital: 8000 €

3 RUE DE LA BATTERIE

### 67118 GEISPOLSHEIM

Téléphone : 03 90 29 74 08 Fax : 03 90 29 74 31 Fax E-mail: contact@sdalsace.fr

Siret : 44146139900038

APE: 2572Z

Nº Intracom: FR44441461399

#### Références

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES PORTES SANITAIRES

Référence client

Page 1

/ 01CAER1

C. C. DU CANTON D'ERSTEIN

1 RUE DES 11 COMMUNES

CAER1

67230 BENEELD

Devis No 20180400238

Date 19/04/2018

Représentant HAMMERER ERIC

Mode de règlement

Devise **EUROS** 

4980.00

996.00

5976.00

CHEOUE A RECEPTION

Référence Désignation Qte P.U. HT P.U. Net Montant HT Dépose des portes des sanitaires avec évacuation dans un centre de tri agréé. Confection et pose de 4 portes en tube d'acier, tôlée simple face, sur cadre dormant, comprenant une serrure 1 point à pene dormant. Soudure de 2 paumelles à roulements à billes et soudure de 2 poignées fixes. Protection de l'ensemble par galvanisation à chaud. Fixation par vis . Repose des barillets récupérés sur les anciennes portes. Dimensions: 900 x 2000. 18N ENSEMBLE DES TRAVAUX AU PRIX DE 4.00 1245.00 1245.00 4980,00 2 OFFRE VALABLE 3 MOIS. DEVIS A RENVOYER SIGNE. 10 TOUTE COMMANDE SUPERIEURE A 1000  $\in$  H.T. FERA L'OBJET D'UNE DEMANDE D'ACOMPTE DE 30%

Total HT Montant HT Port & Embal. TVA Montant TVA 20.00 4980.00 996.00 Total TVA Total TTC Bon pour accord 5976.00

Net à payer en EUROS



### La technique au coeur de la vie.

205 Avenue de Strasbourg **67170 BRUMATH** T.03.90.29.15.15 - F.03.90.29.15.16 Email: inelec@inesoc.com

Votre demande		FRE de PRIX	1 **
OD717252	700062	21/09/2017	03
N° Document	N° Compte tiers	Date	Rep

MAIRIE D ERSTEIN 1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 67150 ERSTEIN **FRANCE** 

1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Tél: 03 88 64 66 60 Fax: 03 88 64 66 79

Livraison à :

MAIRIE D ERSTEIN

67150 ERSTEIN **FRANCE** 

Validité de l'offre :

21/10/2017

A l'attention de :

M. HERVE HELFER

Ligne directe:

03 88 64 66 87

Portable: 06 82 28 86 17

E-mail: herve.helfer@ville-erstein.fr

Votre contact :

Liea Tél.03.90.29.15.14

Chantier:

67150 - ERSTEIN

Pos Qté	Un	Libelié	Prix Net	Montant
010   1.00		ND1122 BORNE MANOL 2PC 2R 1EMPL 2 PC 16A 2 ROBINETS + HORS GEL BORNE MANOL Dimension: H1045*L840*P470 Polds: Env, 750kg Cette borne de type monolithique en béton armé et vibré de 100mm d'épaisseur comprend 4 faces avec cannelures verticeles. Angles avec chanfrein Toit 4 pentes en acier galvanisé de 5mm d'épaisseur Fermeture et verrouillage du toit sécurisé par 2 vis antivandale Coloris standard: GRIS béton - En option: coloris selon nuancier RAL 4 pieds de scellement en J permettent d'assurer la misc à niveau de la borne 2 anneaux de levage sont fournis pour un lot par livraison Face électrique: Platine isolante indémontable est équipée de 2 prises 2P+T 16A selon la Norme IEC309-2 et NFC 16-100 Protection individuelle des prises par 2 disjoncteurs différentiels individuels 30mA réarmables manuellement et protégés par une fenêtre en polycarbonate IP86, Face eau: Une arrivée d'eau Platine isolante indémontable est équipée de 2 robinets congelable¼ de tour ½ male non saillant La profection hors gel du connecteur eau est assurée par une résistance thermostatée de 100Watt alimentée à partir d'un circuit électrique indépendant. Recommandation de purge - Les robinets face avant dolvent etre ouverts, Mettre le circuit hors eau pendant la période hivernale, pour éviter que les robinets éclatent en cas de gel. Selon votre demande: il était prèvu d'intégrer les comptages EAU et ELECTRIQUE à l'intérieur de la borne, evitant ainsi les verrues existantes sur les bornes actuelles	3 341.00	3 341.00

Conditions générales de VENTE : Nos délais sont donnés à fire indicatif et ne seuraient Conditions générales de VENTE: Nos délais sont donnés à time indicatif st ne seuraient constituer un engagement de notre part. Les réglements se font à 30 jours, fin de mois le 10. Passé ce délai, sans mise en demeure formelle, des pénalités seront facturées à un teux ágal à 1,5 fois le teux d'intérétégal. Les fournitures resteront notre propriété jusqu'eu palement intégral du prix. Notre gerantile s'applique pendant une durée d'un en à partir de la date de facturation. Les réclamations n'autorisent pas l'acheleur à retarder le règlement des marchandises. Elles devront être formulées dans un délai de 8 jours ouvrables à partir de la réception de la marchandise. A complete du 1or janvier 2013, tout débitour payant une facture après l'expiration du délai de palement devra verser à son créancier une indemnité de compensation des trais de recouvrement (Article L.441-6 du Code de Commerce, modifié par LOI n=2012-387 du 22 mars 2012 - art. 121 (V).

A suivre ...

SARL - Capital 50 000 € - SIRET : 33451762000046 - N° TVA FR87334517620 - NAF : 2712Z Banque : CCM SOULTZ SOUS FORETS - IBAN : FR7610278017700002087260158 - BIC : CMCIFR2A



La technique au coeur de la vie.

205 Avenue de Strasbourg 67170 BRUMATH T.03.90.29.15.15 - F.03.90.29.15.16 Email: inelec@inesoc.com

N° Document	N° Compte tiers	Date	Rep 03
OD717252	700062	21/09/2017	
Votre demande	1		

OFFRE de PRIX

Livraison à :

MAIRIE D ERSTEIN 1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE **67150 ERSTEIN FRANCE** 

MAIRIE D ERSTEIN 1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 67150 ERSTEIN **FRANCE** 

Tél: 03 88 64 66 60 Fax: 03 88 64 66 79

Validité de l'offre :

21/10/2017

A l'attention de :

M. HERVE HELFER

Ligne directe :

03 88 64 66 87

Portable: 06 82 28 86 17

E-mail: herve.helfer@ville-erstein.fr

Votre contact :

Lisa Tél.03.90.29.15.14

Chantier:

67150 - ERSTEIN

Pos	Qté	И'n	Libellé	Prix Net	Montant
			DELAI : A CONVENIR A RECEPTION DE COMMANDE		
)30	1.00	l	P001 CONDITIONS : Prix net HT. départ Brumath Conditions de règlements selon loi LMEE	0.00	0.00

Conditions générales de VENTE : Nos délais sont donnés à titre indicatif et ne sauraient Conditions générales de VENTE: Nos débis sont donnés à tire indicatif et ne sauraient constituer un engagement de notre part. Les règlements se fornt 3 30 jours, fin de mois le 10. Passé ce détai, sans mise en demeure formelle, des pénalités seront facturées à un taux égal à 1.5 fois le taux d'intérêt légal. Les foumilures resteront notre propriété jusqu'au palement intégral du prix. Notre garantés s'applique pendant une durée d'un an à partir de la date de facturation. Les réclemations n'autorisent pes l'echeteur à retainte le néglement des marchandises. Elles devront être formulées dans un délai de 8 jours ouvrables à partir de la réception de la marchandise. A compter du 1er janvier 2013, tout débieur payant une contre parés l'expère parés l'expère qu'atte par le partir de la réception de la marchandise. A compter du 1er janvier 2013, tout débieur payant une de compensation du délai de palement devra verser à son créancier une indémnité de compensation des frais de recouvrement (Article L.441-6 du Code de Commerce, modifié par LOI n<2012-387 du 22 mars 2012 - an. 121 (V).

3 341,00	EUR	Montant HT
668,20	EUR	TVA 20 %
4 009,20	EUR	TOTAL

REGL: Virement à 30 jours Fin de Mois le 10

SARL - Capital 50 000 € - SIRET : 33451762000046 - N° TVA FR87334517620 - NAF : 2712Z Banque : CCM SOULTZ SOUS FORETS - IBAN : FR7610278017700002087260158 - BIC : CMCIFR2A